

L'an deux mille vingt, le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 30 juin 2020, s'est réuni sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans, en nombre prescrit par la loi, Salle Belle eau au Complexe Noël MERCIER, qui fera office de salle du Conseil Municipal, afin de respecter la distanciation sociale.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, et le six juillet à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

Etaient présents les Conseillers Municipaux : MERCIER Yves, BERNOU Malika, BURDET Eric, CAVALLO Sandrine, CHERPIN Anne, CONVERT Jacques, CROSET Mathieu, DEVEZE Ophélie, GARON-GUINAUD Sylvain, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POUILLILIAN J-Claude, PULLI Nadia, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle, THERME Sébastien.

Absents : BERNON Martine, POTHIER Cédric,

Procurations : Madame BERNON Martine a donné pouvoir à Madame BERNOU Malika

Secrétaire de séance : Sandrine CAVALLO

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUN 2020

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal. Tous les conseillers étaient présents à cette séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

Pour : 18 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

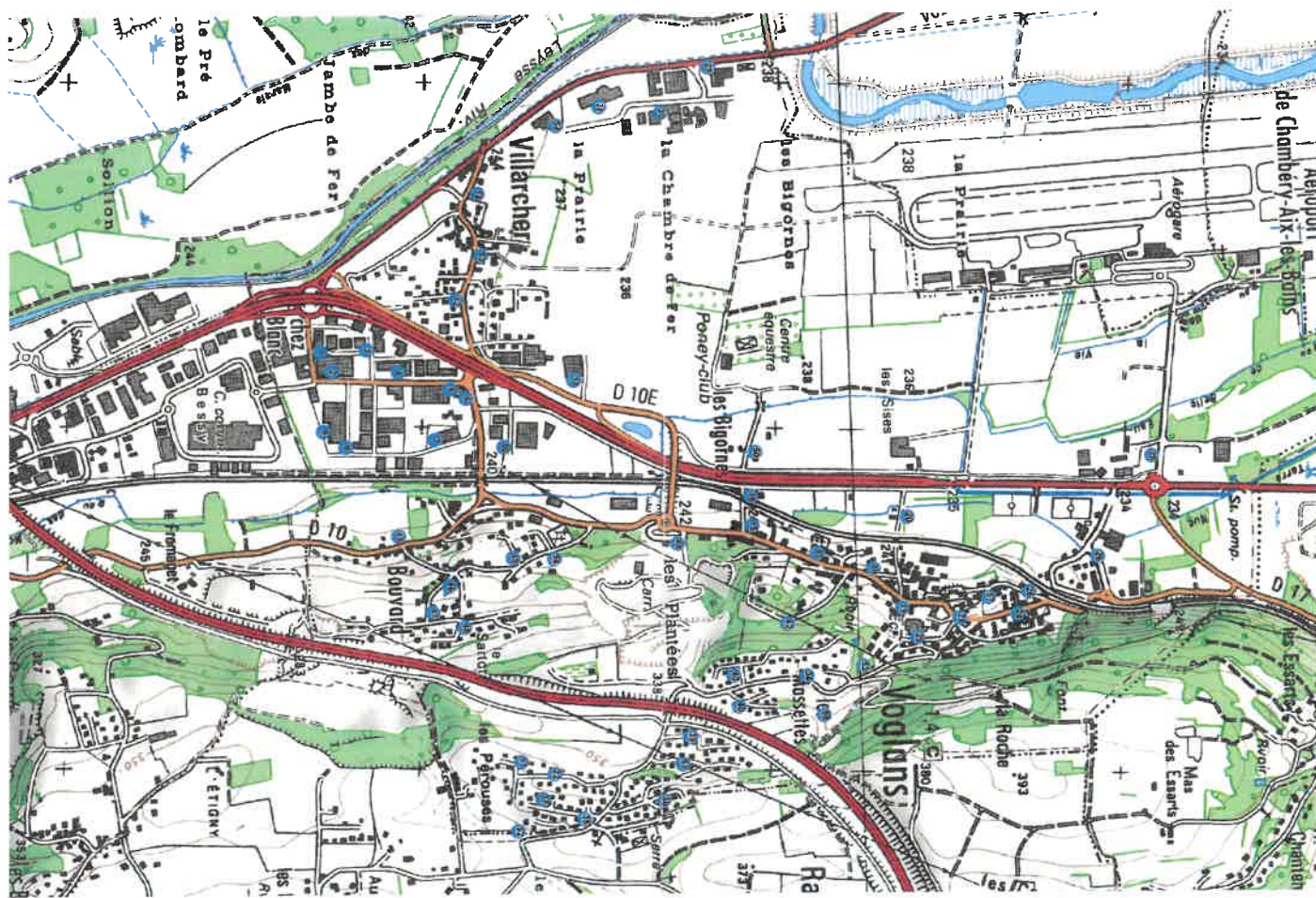
I – GRAND LAC – Mise à disposition des services pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau de la D.E.C.I.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commune de Voglans est compétente en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.).

Cette compétence a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des Services d'Incendie et de Secours, par l'intermédiaire de points d'eau identifiés, dénommés P.E.I.

Ces P.E.I. regroupent les poteaux ou bouches d'incendie (P.I. ou B.I.) et les Points d'eau Naturels ou Artificiels (P.E.N.A.).

Sur la commune de Voglans, le nombre de P.E.I. est de 60.



Grand Lac propose une assistance à la gestion et à l'exploitation des P.E.I. pour le compte de ses communes membres, dans une optique de cohérence et d'homogénéité de gestion des P.E.I. et afin de fiabiliser et maîtriser les interventions sur le réseau d'eau potable.

A titre d'information les prestations d'assistance seront facturées à la commune de manière annuelle en application du montant forfaitaire adopté en Conseil communautaire.

Ce montant comprend les prestations définies à l'article 3 de la convention, hors travaux de maintenance et de renouvellement.

Pour l'année 2020, ce tarif est voté à 21 € par P.E.I. Ce tarif a été établi sur la base d'une périodicité de contrôle de P.E.I. de 5 ans.

Etant donné que le nombre de P.E.I. sur la commune de Voglans est de 60, le montant total sur 5 ans sera de 1260 € soit un coût annuel de 252 €.

Une convention de mise à disposition est établie entre GRAND LAC et la Commune. Elle en fixe les modalités d'organisation.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier et de lui donner l'autorisation de signer cette convention.

Le conseil municipal, approuve le présent rapport et la convention et autorise le maire à signer ce document.

Pour : 18 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

II – FINANCES

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur CONVERT Jacques, Adjoint chargé des finances présente au conseil municipal le budget primitif 2020 du budget principal de la commune.

Il précise que le budget se compose de deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

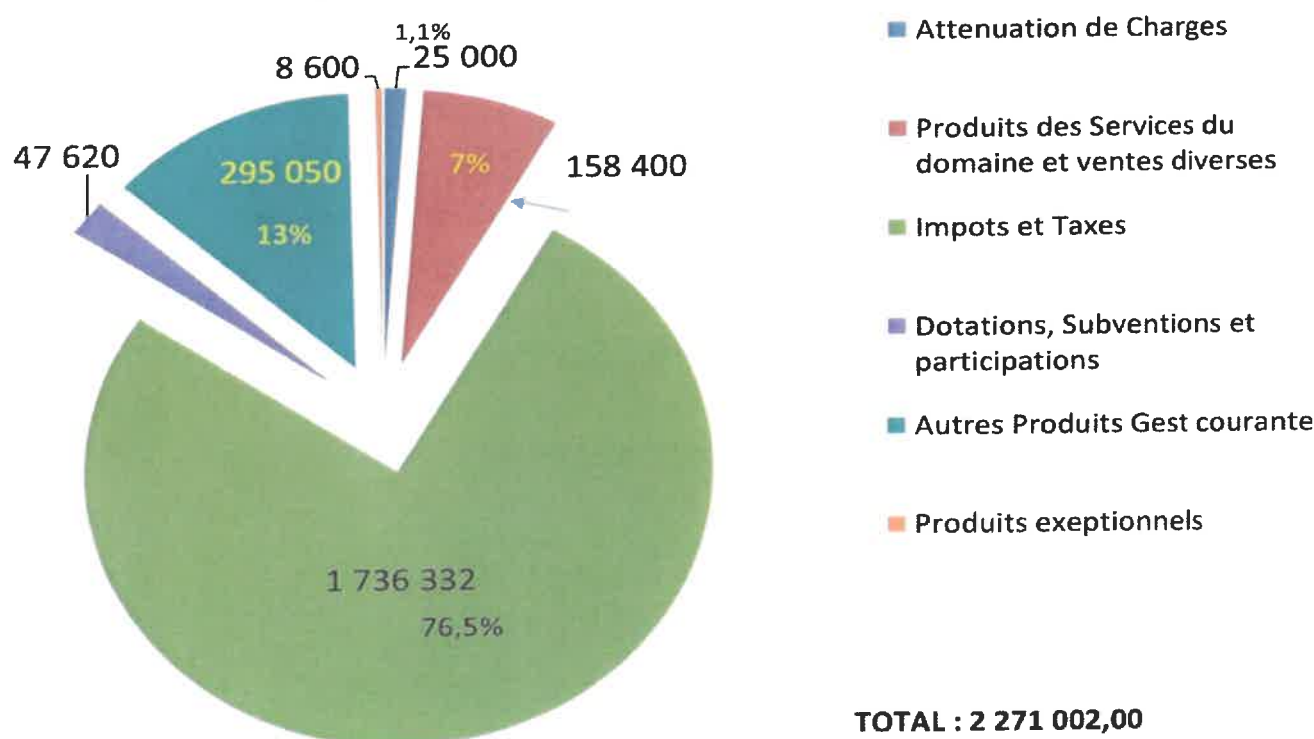
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires : restaurant, garderie, étude surveillée, adhésion bibliothèque...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et aux produits des locations immobilières.

Les revenus des biens communaux mis à la location sont de :

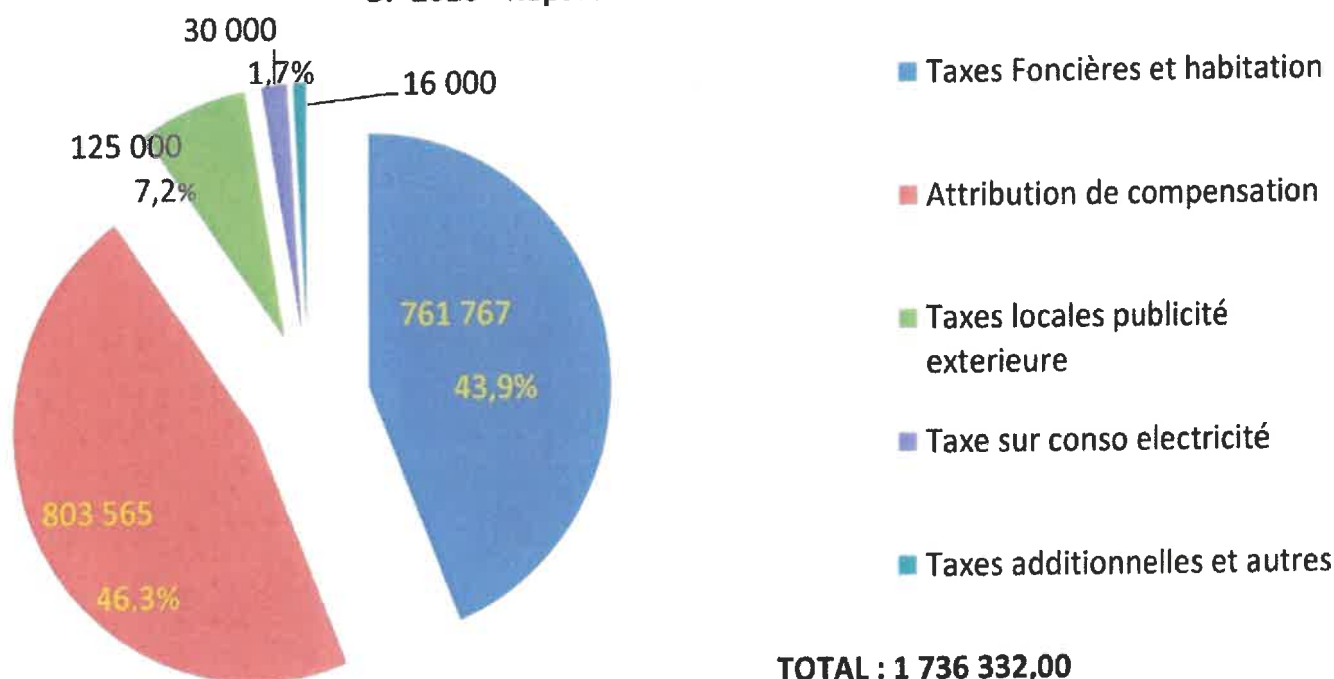
Montant 2019 : 305 418.42 € ; Montant prévisionnel 2020 : 295 000. €

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 2 271 002 euros.

BP 2020 - Recettes de Fonctionnement



BP 2020 - Répartition Recettes Fiscales



Préparation budget primitif - Présentation par opération et chapitre

VOGL - Commune de Voglans / COM - Budget Communal / 2020

	Exercice précédent				Exercice courant			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent
Non renseigné								
Recette								
013 Atténuations de charges	45 000,00	45 000,00	53 442,54	118,76		25 000,00	25 000,00	55,56
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	50 024,78	0,00				
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	156 896,00	156 896,00	145 853,86	92,96		158 400,00	158 400,00	100,96
73 Impôts et taxes	1 790 061,00	1 790 061,00	1 784 076,55	99,67		1 736 332,00	1 736 332,00	97,00
74 Dotations, subventions et participations	83 854,00	83 854,00	56 786,89	67,72		47 620,00	47 620,00	56,79
75 Autres produits de gestion courante	300 200,00	300 200,00	305 422,01	101,74		295 050,00	295 050,00	98,28
77 Produits exceptionnels	7 000,00	7 000,00	349 208,46	4 988,69		8 600,00	8 600,00	122,86
Total Non renseigné - Recette	2 383 011,00	2 383 011,00	2 744 815,09	115,18		2 271 002,00	2 271 002,00	95,30

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer et les atténuations de produits (FPIC).

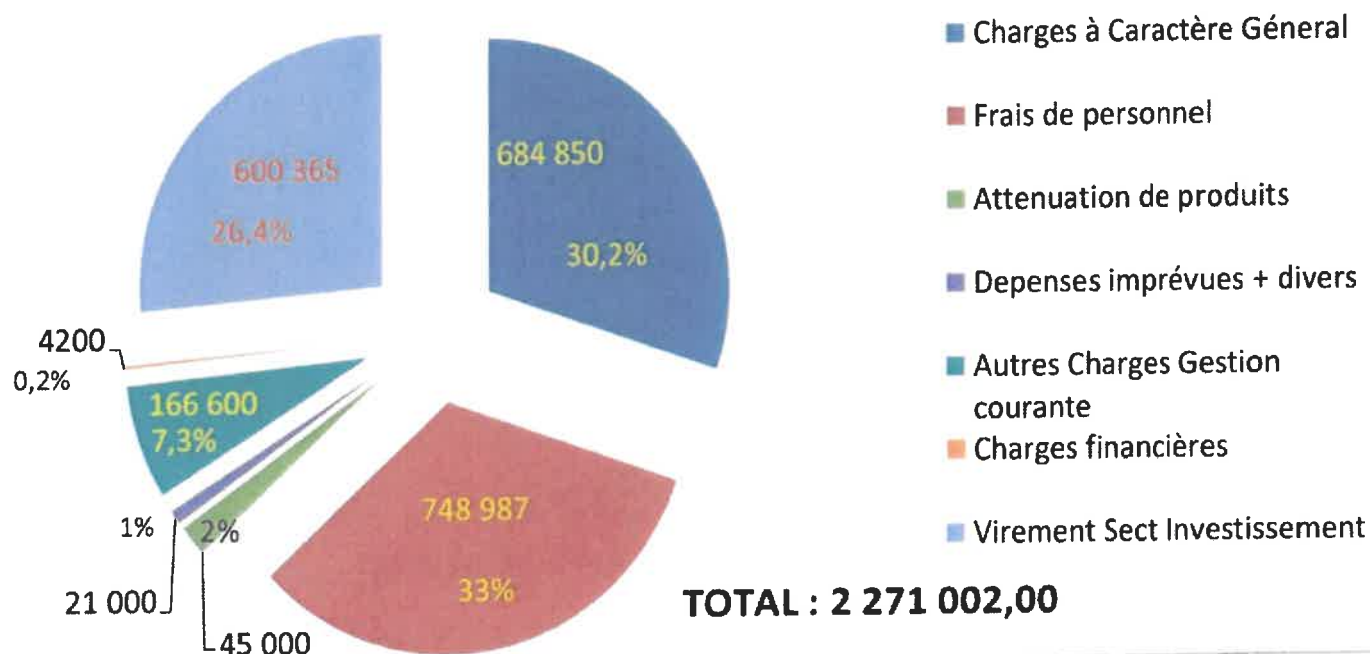
Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 s'élèvent à 1 670 637 euros (Total dépenses fonctionnement – virement section fonctionnement).

Les salaires représentent 44.83 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les salaires représentent 44.83 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 s'élèvent à 1 670 637 euros.

BP 2020 - Dépenses de Fonctionnement



Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Montant 2019 : 701 108 € ; Montant prévisionnel 2020 : 600 365.€

Préparation budget primitif - Vue d'ensemble

VOGL - Commune de Voglans / COM - Budget Communal / 2020

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement									
Dépense	2 383 011.00	2 383 011.00	1 992 167.03	83.60		2 271 002.00	2 271 002.00	95.30	
Recette	2 383 011.00	2 383 011.00	2 744 815.09	115.18		2 271 002.00	2 271 002.00	95.30	
Total Fonctionnement	0.00	0.00	752 648.06	0.00					

Préparation budget primitif - Présentation par opération et chapitre

VOGL - Commune de Voglans / COM - Budget Communal / 2020

	Exercice précédent				Exercice courant			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent
Non renseigné								
Dépense								
011 Charges à caractère général	656 950,00	656 950,00	641 701,37	97,68		684 850,00	684 850,00	104,25
012 Charges de personnel et frais assimilés	777 250,00	777 250,00	751 940,51	96,74		748 987,00	748 987,00	96,36
014 Atténuations de produits	48 000,00	48 000,00	43 431,00	90,48		45 000,00	45 000,00	93,75
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	25 000,00	21 000,00	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	95,24
023 Virement à la section d'investissement	699 258,00	699 258,00	0,00	0,00		600 365,00	600 365,00	85,86
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 850,00	1 850,00	383 024,78	20 704,04				
65 Autres charges de gestion courante	168 703,00	168 703,00	163 373,46	96,84		166 600,00	166 600,00	98,75
66 Charges financières	5 000,00	9 000,00	8 695,91	96,62		4 200,00	4 200,00	46,67
67 Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	100,00
Total Non renseigné - Dépense	2 383 011,00	2 383 011,00	1 992 167,03	83,60		2 271 002,00	2 271 002,00	95,30

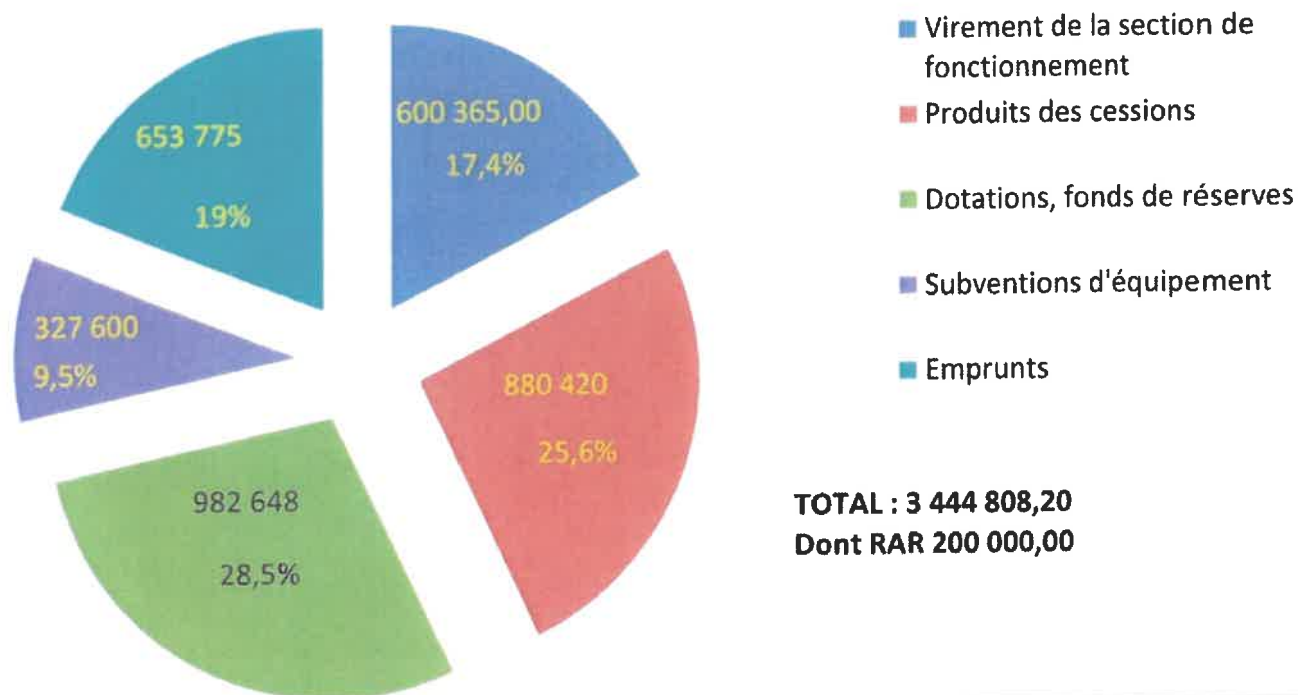
Il poursuit avec la section d'investissement.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

BP 2020 - Recettes d'investissement

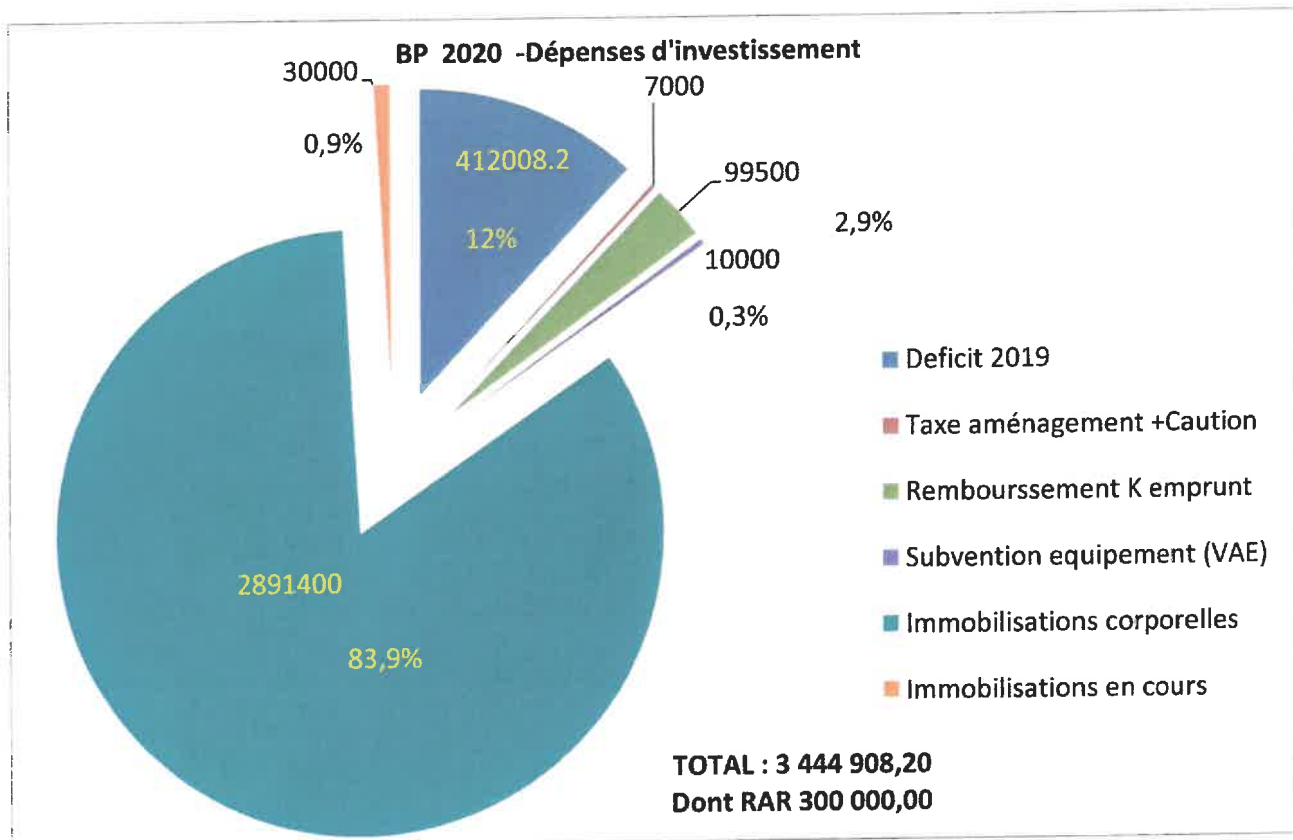


Préparation budget primitif - Présentation par opération et chapitre

VOGL - Commune de Voglans / COM - Budget Communal / 2020

	Exercice précédent				Exercice courant			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent
Non renseigné								
Recette								
021 Virement de la section de fonctionnement	699 258,00	699 258,00	0,00	0,00		600 365,00	600 365,00	85,86
024 Produits de cessions	784 000,00	784 000,00	0,00	0,00		880 420,00	880 420,00	112,30
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 850,00	1 850,00	383 024,78	20 704,04				
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 126 440,33	1 126 440,33	1 100 041,42	97,66		982 648,06	982 648,06	87,23
13 Subventions d'investissement	255 500,00	255 500,00	65 852,49	25,77	200 000,00	127 600,00	327 600,00	128,22
16 Emprunts et dettes assimilées	852 000,00	852 000,00	225 650,00	26,48		653 875,14	653 875,14	76,75
21 Immobilisations corporelles	330 000,00	330 000,00	0,00	0,00				
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	11 449,40	0,00				
Total Non renseigné - Recette	4 049 048,33	4 049 048,33	1 786 018,09	44,11	200 000,00	3 244 908,20	3 444 908,20	85,08

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.



PROGRAMME INVESTISSEMENTS 2020		Montant
Restaurant La Française	TRAVAUX	470 000.00
Remise aux normes	Equipement cuisine	90 000.00
Dont RAR = 25 000	Total	560 000.00
Eclairage public	Rénovation -	595 000.00
Dont RAR= 25 000	Economie Energie (LED)	
Modes Doux secteur 3 et 5	Rond Point Eiffage - Villarcher Route de Sonnaz	495 000.00
Dont RAR = 212 000	Route de Sonnaz	
Amenagement Patte d'Oie SUD		150 000.00
Aménagement Dent du Chat		160 000.00

Ecoles	Remise aux normes Sécurité Incendie 4ème Cat	260 000.00
	Sécurité incendie 4ème Cat	
	Accessibilité PMR (ADAP)	84 400.00
	Preau (MOE)	19 000.00
La Cure	Façades + huisseries	70 000.00
La Prairie	Chauffage (RAR)	20 000.00
Aménagements divers	Allées du Cimetière	20 000.00
	Parking de la Grenouille	20 000.00
Matériel de bureau et informatique Dont RAR = 4 000		13 000.00
Service technique	Epareuse	10 000.00
	Achat Véhicule	16 000.00
	Total	26 000.00
Embellissement		25 000.00
Acquisition immobilière	Bien immobilier ex Baccard	350 000.00
Complexe N. MERCIER	RAR	30 000.00
	Busage Fossé	15 000.00
	Total	45 000.00
VAE	Subvention équipement	10 000.00
Cautions à rendre		5 000.00
Autres immo corporels (RAR)		4 000.00
TOTAL.....		2 936 400

Préparation budget primitif - Présentation par opération et chapitre

VOGL - Commune de Voglans / COM - Budget Communal / 2020

	Exercice précédent				Exercice courant			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent
Non renseigné								
Dépense								
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	979 784,62	979 784,62	979 784,62	100,00		412 008,20	412 008,20	42,05
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	50 024,78	0,00				
10 Dotations, fonds divers et réserves	10 500,00	10 500,00	10 394,59	99,00		2 000,00	2 000,00	19,05
16 Emprunts et dettes assimilées	353 474,65	353 474,65	341 257,65	96,54		99 500,00	99 500,00	28,15
204 Subventions d'équipement versées	0,00	6 300,00	5 576,48	88,52		10 000,00	10 000,00	158,73
21 Immobilisations corporelles	2 392 289,06	2 385 989,06	569 027,28	23,85	270 000,00	2 621 400,00	2 891 400,00	121,18
23 Immobilisations en cours	313 000,00	313 000,00	241 960,89	77,30	30 000,00		30 000,00	9,58
Total Non renseigné - Dépense	4 049 048,33	4 049 048,33	2 198 026,29	54,29	300 000,00	3 144 908,20	3 444 908,20	85,08

A l'issue de cette présentation, Monsieur le maire remercie Monsieur Convert et la commission « Finances » qui ont travaillé sur ce budget et demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ce budget primitif.

Le conseil municipal approuve ce document budgétaire.

Pour : 18 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur Convert présente à l'assemblée la demande de Madame la Trésorière de la Motte Servolex qui n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état envoyé, pour un montant total de 2299,44 € dont le détail est le suivant :

- Exercice 2014,	4 pièces,	montant :	337,67 €
- Exercice 2015,	2 pièces,	montant :	17,21 €
- Exercice 2016,	3 pièces,	montant :	102,98 €
- Exercice 2017,	2 pièces,	montant :	780,68 €
- Exercice 2018,	2 pièces,	montant :	1 060,70 €

97100 - VOGLANS

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 31/03/2020

Numéro de la liste : 4096910232

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

2 299,24 Euro(s)

MARCHE DE TRAVAUX – Modernisation, rénovation, remise aux normes et économie d'énergie de l'éclairage public – Avenant n° 1

Monsieur le maire rappelle le marché de modernisation, de rénovation et de remise aux normes et d'économie d'énergie de l'éclairage public pour lequel, l'entreprise titulaire de ce marché de travaux est l'entreprise BRONNAZ CITEOS avec un montant de 388 450 € ht soit 466 140 € ttc.

L'avancée des travaux fait ressortir des prestations complémentaires non prévues au marché initial :

- 1) réalisation d'une étude d'exécution dédiée à un aménagement de voirie,
- 2) fourniture et déroulage de câble type U100R2V sous fourreau existant,
- 3) fourniture et pose de candélabre de 8 m avec luminaire STELIUM 68W RAL de la commune
- 4) fourniture et pose de candélabre de 6m avec luminaire STELIUM 48W RAL de la commune
- 5) fourniture et mise en œuvre d'une mise à la terre ponctuelle de candélabre lors de leur levage
- 6) fourniture et pose d'un projecteur KERIS 4BLS12 95W
- 7) fourniture et pose d'un coffret étanche IP66 équipé pour un départ éclairage public isolé sans comptage y compris déconnexion et dépose de l'existant et raccordement au réseau des équipements mis en place.

L'incidence financière sur le marché est de :

Montant ht38 110€

Montant ttc45 732€ ttc

soit 10% d'écart introduit par cet avenant.

Le nouveau montant de ce marché est de :

Montant HT 426 560.00 €

Montant TTC 511 872.00 €

Monsieur le maire demande au conseil municipal de valider cet avenant pour la continuité des travaux.

Le conseil municipal autorise la réalisation de ces prestations complémentaires, accepte cet avenant et autorise le maire à le signer.

Pour : 18 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

III – AMENAGEMENT DE L'ESPACE – MOBILITES

Madame CAVALLO Sandrine présente les autorisations d'urbanisme traitées depuis la dernière réunion du conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

LISTE PC / DP / CU / AT accordés, refusés, retirés, annulés ou sans suite depuis le Conseil Municipal du 15/06/2020

DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DEPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
PERMIS DE CONSTRUIRE					
PC 18 C 1007	SCIA LES VERGERS DE BOUVARD	Accordé le 12/06/2018	Construction de 2 maisons mitoyennes	Les Vergers de Bouvard	Annulé le 06/07/2020
DECLARATIONS PREALABLES					
DP 20 C 5009	DAVID Pascale	17/04/2020	Extension de maison et modification des ouvertures	129 allée des Hauts de Voglans	Accordée le 06/07/2020
DP 20 C 5012	COMMUNE DE VOGLANS	07/05/2020	Modification des ouvertures pour mise aux normes ERP groupe scolaire	32 chemin de Sonnaz	Accordée le 25/06/2020
CERTIFICATS D'URBANISME					
CU 20 C 2012	Maitre CHAPAT	15/06/2020	Appartement SALOMON F.	790 rue Centrale Les Catalpas	Arrêté le 16/06/2020
CU 20 C 2013	Maitre GIROUD	30/06/2020	Maison PHARAMAND J.F	72 place de l'Eglise	Arrêté le 30/06/2020

IV – TRAVAUX

Monsieur BURDET Eric informe l'assemblée de l'avancée des travaux en cours

Modes doux – secteurs 3 et 5

Les travaux se trouvent actuellement au niveau de la Rue de la Plaine. Une étude est menée pour la réalisation d'un plateau surélevé situé à l'entrée de la Rue de la Plaine, au droit de l'intersection de l'entrée du parking du Jardin des Plantes et des habitations à l'arrière de ce bâtiment.

Restaurant la Française

Les travaux se poursuivent tout en respectant les délais.



Reclassement en 4^{ème} catégorie du groupe scolaire

Les travaux ont commencé aujourd'hui pour une fin prévisionnelle, mi-août afin d'entreprendre le gros nettoyage du groupe scolaire.

V – PERSONNEL

Monsieur le maire informe l'assemblée que Madame AGUETTAZ Marie-Pauline, Secrétaire générale à la mairie de Voglans, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite.

Afin de remplacer cet agent, il est nécessaire de créer un second poste d'attaché pour la nouvelle secrétaire générale qui prendra son poste à compter du 7 septembre 2020. Ce poste sera fermé au départ de Madame AGUETTAZ.

Le conseil municipal décide la création de ce poste, à temps complet avec effet au 7 septembre 2020.

Pour : 18 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

VII – VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Madame BERNOU informe et invite le conseil municipal, à la bibliothèque, le 15 juillet à 17 h, à une exposition photos qui sera présentée par Raphaël GONNET. Une rencontre, des échanges sur le thème « Visages d'Algérie autour du Père Raymond GONNET » et des moments musicaux avec la participation du musicien SCAL.

Cette année encore, la bibliothèque prendra l'air, dans les parcs de la commune, les mercredis 15 juillet et 19 août.

Les horaires de la bibliothèque, seront :

- les lundis uniquement, de 16h30 à 19 h du 20 juillet au 16 août.
- aux horaires habituels, en dehors de ces périodes.

VIII – DECISIONS DU MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS

1° - Création d'un préau dans la cour du groupe scolaire, validation des honoraires du Maître d'œuvre pour un montant de 15 800 €ht

IV – INFORMATIONS

Elections des sénateurs

Monsieur le maire informe l'assemblée que le décret du 29 juin 2020, convoque les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs. Le renouvellement de la série 2 des sénateurs aura lieu le 27 septembre 2020.

Pour cela, il est nécessaire de désigner les délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, impérativement le vendredi 10 juillet 2020.




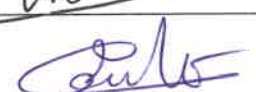



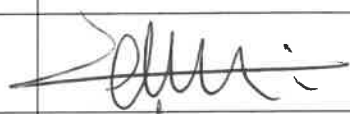


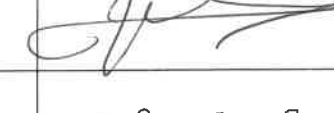




Il propose en fonction des contraintes professionnelles et familiales des conseillers municipaux, de fixer à 7 h 30, la réunion du conseil municipal, qui n'aura qu'à l'ordre du jour, ce seul objet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux et clôture la séance.

Le Maire, Yves MERCIER



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06 JUILLET 2020

NOM - PRENOM	FONCTION	PRESENTS	POUR CONTRE ABSTENTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	Oui	Pour	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	Non	Pour	
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	Oui	Pour	
CAVALLO Sandrine	3 ^{ème} adjointe	Oui	Pour	
BURDET Eric	4 ^{ème} Adjoint	Oui	par	
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	Oui	Pour	
CHERPIN Anne	Conseillère municipale	Oui	Pour	
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Oui	ABSENT LE 31 08 2020.	
DEVEZE Ophélie	Conseillère municipale	Oui	par	
GARON-GUINAUD Sylvain	Conseiller municipal	Oui	Pour	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	Oui	Par	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	Oui	Par	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Oui	ABSENTE LE 31 08 2020	
POTHIER Cédric	Conseiller municipal	Non	Pour	
POULLILIAN Jean-Claude	Conseiller municipal	Oui	Pour	
PULLI Nadia	Conseillère municipale	Oui	Pour	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	Oui	Pour	
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Oui	Pour	
THERME Sébastien	Conseiller municipal	Oui	Pour.	